

UFFIPRAH

Union des **F**édérations **F**rancophones
d'**I**nstitutions de **P**rotection de la
Jeunesse et d'**A**ide aux **H**andicapés

 Fédération des Institutions et Services
Spécialisés d'Aide aux Adultes et aux Jeunes
A.s.b.l.

Mémoire 2009-2014 Synthèse

L'UFFIPRAH et la FISSAAJ représentent, ensemble, la quasi la totalité des services du secteur de l'Aide aux personnes handicapées en Région Wallonne. Elles sont, de longue date, reconnues, comme les fédérations représentatives du secteur, tant dans les contacts avec le Ministre compétent et son Cabinet, qu'auprès de l'AWIPH et dans le cadre des relations paritaires.

L'ensemble des fédérations représentatives du secteur demandent :

UN ENGAGEMENT DE CONCERTATION – pour tout sujet intéressant le secteur, et AVANT toute prise de décision.

UN ENGAGEMENT D'ACCES AUX REPRESENTATIONS dans les organes officiels.

Nos priorités absolues

1. La finalisation des précédents accords « non marchands ».

Ce qui passe par un subventionnement à 100% de tous les emplois – y compris ceux à statut spécifique (Maribel, Vandenbrande, APE,...)

Le secteur doit à présent absorber les mesures salariales prises précédemment, lesquelles entraînent des conséquences importantes au niveau des finances et de l'organisation des services. Pour le moment, il ne pourra plus faire face à des mesures supplémentaires du même type et donc **un nouvel accord non marchand est pour l'instant tout à fait inenvisageable pour les fédérations du secteur.**

2. L'amélioration des conditions de fonctionnement des services.

Ce qui passe :

- Par l'augmentation du taux d'encadrement accompagnée d'une subsidiation intégrale.
- Par une enveloppe de fonctionnement structurellement égale à 20% de l'enveloppe forfaitaire annuelle.

Depuis 2000, les pouvoirs politiques ont donné priorité à la valorisation salariale (à l'exception d'une partie des cadres). S'il était important de valoriser les travailleurs du secteur, il est aussi tout à fait essentiel d'assurer la qualité de la prise en charge, le meilleur accompagnement et le bien-être des personnes handicapées elles-mêmes. Les fédérations d'employeurs ont réclamé en vain des accords équilibrés entre leurs demandes et celles des travailleurs.

C'est pourquoi notre priorité absolue pour 2009-2013 est l'amélioration des conditions de fonctionnement des services

1. SUIVI DU RECENT ACCORD « NON MARCHAND »

L'ensemble des fédérations représentatives du secteur demandent :

- De respecter l'engagement pris d'effectuer, en collaboration, un suivi et une évaluation de l'accord non marchand 2008-2009.
- D'assurer pleinement l'engagement de prendre à sa charge le coût total des mesures liées à cet accord.

Comme annoncé à plusieurs reprises, les budgets alloués actuellement ne permettent pas de couvrir ces coûts dans leur totalité, tant pour ce qui est des nouvelles primes pour heures irrégulières que des jours de congé supplémentaires (remplacements).

- De s'engager à consulter les fédérations représentatives, avant de s'engager dans de nouveaux accords.

2. ENCADREMENT

L'ensemble des fédérations représentatives du secteur demandant :

- L'abandon des coefficients réducteurs et le financement à 100% des coûts occasionnés par les emplois « alternatifs » (Maribel, APE, etc.)
- Un subventionnement intégral des coûts induits par les obligations légales imposées, notamment ce qui concerne le respect de la législation sociale en période de séjours extérieurs
- Une vision politique d'avenir sur le secteur – octroyant au secteur l'encadrement nécessaire pour s'adapter aux évolutions des besoins des personnes accueillies (accompagnement des soins médicaux, du deuil, travail avec les familles,...).
- Une revalorisation des postes à responsabilité.
- Un soutien financier à la formation continuée et la couverture intégrale des frais des formations obligatoires y compris les obligations européennes en matière d'augmentation des efforts de formation. Le financement d'un poste de « responsable formation » au sein des services.

3. FONCTIONNEMENT et GESTION

L'ensemble des fédérations représentatives du secteur demandant :

- Une plus grande rapidité dans la fixation des subventions annuelles, dans les contrôles effectués ainsi qu'un arrêt de la récupération des subsides lorsque celle-ci est due à des notifications tardives de la part de l'Administration.
- Une augmentation substantielle des subventions de fonctionnement, permettant au secteur de faire face aux multiples obligations légales qui ne cessent de s'accumuler (sécurité, hygiène, taxes environnement, eaux usées, etc.) Le manquement actuel est évalué à 15%.
- Une augmentation substantielle de la subvention forfaitaire pour le personnel administratif, ainsi que la couverture des frais de fonctionnement administratif. Les services sont actuellement saturés sur ce point. Au moins un 1/3 ETP supplémentaire de rédacteur par tranche de 20 lits ou places agréés est nécessaire pour assurer les missions administratives en pleine croissance.
- Une solution financière pour permettre aux services de faire face aux nouvelles obligations légales en matière de remboursement des frais de déplacement.
- Une adaptation adéquate des subventions à la hausse du coût de la vie.
- La révision du principe de la perception des parts contributives des bénéficiaires « mineurs » par les services. Cette mesure est déontologiquement inacceptable et détourne le personnel de son rôle auprès des bénéficiaires.

- Des assouplissements des mesures figurant dans les arrêtés de subventionnement, notamment concernant le calcul des anciennetés, le coefficient réducteur de charges, le taux de présence en week-ends,...
- Une concertation afin de parvenir à une plus grande transparence au niveau de la gestion des plaintes à l'égard des services.

4. PRISES EN CHARGE

L'ensemble des fédérations représentatives du secteur demandent :

- L'établissement d'une programmation visant à lever le moratoire sur la création de nouvelles places.
- Une réflexion profonde et transversale en matière de prise en charge des personnes prioritaires, la mise en place d'une gestion préventive, dynamique et coordonnée des listes, une politique de soutien et d'incitants aux services ainsi qu'une possible médiation, plutôt que de simples sanctions.
- Une clarification de la notion « d'Article 29 » - le passage des « Services Agréés Partiellement Subventionnés » (SAPS), à un subventionnement intégral – la prise en compte dans les mesures futures, de la situation des services qui bénéficient d'autres sources de subventionnement mais qui sont également pourvoyeurs d'emploi et de richesse en Région wallonne – une distinction claire entre services privés commerciaux et services privés associatifs.
- La reconnaissance des troubles du comportement comme critère déterminant dans l'attribution des catégories de handicap et dans la subsidiarité qui en découle – ce facteur alourdissant et complexifiant la prise en charge.
Le juste financement des personnes accueillies selon les critères de la catégorie qui leur a été attribuée.
- La poursuite des conventions particulières de services, à condition qu'elles soient bien comprises comme des projets pilotes, que les services qui s'y engagent puissent conserver leurs moyens financiers et revenir à la situation antérieure dans les mêmes conditions au cas où l'expérience ne s'avère pas concluante.
- Une meilleure définition de la notion de « répit » et de « court séjour ».

5. INVESTISSEMENTS et INFRASTRUCTURES

L'ensemble des fédérations représentatives du secteur demandent :

- Une réelle réflexion pour un meilleur financement des infrastructures et des transformations, qui passerait, par exemple, par la création d'un fonds d'investissement propre ou de facilités en matière de prêts.
- Une réelle réflexion pour permettre au secteur de répondre aux impératifs dictés dans le protocole de Kyoto, et donc un soutien aux constructions et transformations économes en énergie.

6. DEMANDES SPECIFIQUES

L'ensemble des fédérations représentatives du secteur demandent une attention toute particulière aux revendications plus spécifiques formulées par type de services :

- Un soutien et un subventionnement *ad hoc* pour les services accueillant des personnes en « nursing » et « grandes dépendances ».
- Le développement du « milieu ouvert », et une reconnaissance de ce secteur en tant que tel, sans pour autant opérer de coupes sombres dans le subventionnement des services d'hébergement, qui sont aussi tout à fait utiles. Une meilleure perméabilité entre les sous-secteurs, de sorte à pouvoir suivre l'évolution de la personne qui, dans le cours de sa vie, à tantôt besoin d'une prise en charge légère, et tantôt, d'un hébergement complet et d'un accompagnement soutenu.
- Une meilleure couverture des charges pour les Services Résidentiels de Nuit pour Adultes (SRNA)
- Une réelle politique transversale avec les autres niveaux de pouvoirs (Aide à la Jeunesse, INAMI, secteur scolaire,...), en matière d'accueil des jeunes, de manière à assurer le meilleur suivi du parcours de ceux-ci ainsi qu'un traitement équitable et cohérent, quelle que soit l'instance « envoyeuse ».
- Une prise en compte des spécificités des Services Résidentiels pour Jeunes (SRJ), qui voient le coût global des prises en charge augmenter au vu de l'important « *turn over* » de leur population,
- Une adaptation de l'arrêté relatif aux Services d'Accompagnement (SAC).
- Une attention particulière aux Services de Placement Familial (SPF).

Enfin, les fédérations demandent une attention particulière à notre secteur, dans la gestion des subsides accordés par la Loterie Nationale.